

Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 28 juin à 9h00
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 21 juin 2019.

Compte-rendu sommaire

Service des assemblées
Nathalie LEGUET

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

1 Désignation du/de la conseiller-ère chargé-e de présider au vote des comptes administratifs de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à désigner M. Roland RIES pour présider au vote des comptes administratifs 2018 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté

2 Approbation des comptes de gestion 2018 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve du règlement et l'apurement par le juge des comptes, les opérations effectuées pendant la gestion 2018 et se présentant comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	730 535 374,79	Titres émis :	771 341 905,75
		Résultat de l'exercice :	40 806 530,96

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	263 624 190,59	Titres émis :	231 374 104,48
		Résultat de l'exercice :	-32 250 086,11
		Résultat cumulé :	-43 672 523,55

BUDGET ANNEXE DE L'EAU**Section d'exploitation**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	38 648 567,69	Titres émis :	44 003 298,64
		Résultat de l'exercice :	5 354 730,95
		Résultat cumulé :	21 020 389,15

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	25 456 594,34	Titres émis :	13 153 243,63
		Résultat de l'exercice :	-12 303 350,71
		Résultat cumulé :	-2 487 753,52

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	47 329 505,56	Titres émis :	50 993 922,7
		Résultat de l'exercice	3 664 417,14
		Résultat cumulé :	16 867 871,21

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	21 300 974,43	Titres émis :	12 078 658,2
		Résultat de l'exercice	-9 222 316,23
		Résultat cumulé :	31 516 825,66

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT IMMOBILIER**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	4 332 663,59	Titres émis :	4 332 663,59
		Résultat de l'exercice :	-

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	4 332 663,59	Titres émis :	2 872 442,86
		Résultat de l'exercice :	-170 989,30
		Résultat cumulé :	-14 717 506,50

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS COLLECTIFS**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	123 686 006,15	Titres émis :	132 232 429,87
		Résultat de l'exercice :	8 546 423,72
		Résultat cumulé :	10 664 474,50

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	11 205 734,29	Titres émis :	14 948 461,65
		Résultat de l'exercice :	3 742 727,36
		Résultat cumulé :	-4 049 771,20

BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	534 455,05	Titres émis :	791 029,12
		Résultat de l'exercice :	256 574,07
		Résultat cumulé :	753 729,28

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis :	15 016,26	Titres émis :	44 736,19
		Résultat de l'exercice :	29 719,93
		Résultat cumulé :	20 570,8

Le Conseil est appelé à informer que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=O26hrkrMScZdwPslYKgFOD>

Adopté

3 Approbation du compte administratif 2018 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2018 et dont les résultats sont détaillés dans la délibération.

Le Conseil est appelé à informer que les documents sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=.NgJYuP47IxrQIKU2zv8MB>

Adopté

4 Créances irrécouvrables et remises gracieuses.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- les admissions en non-valeur au titre de l'exercice 2019 pour une somme de **34 549,64 €** au titre du budget principal, au titre du budget annexe de l'eau, pour une somme de **9 420,81 €**, au titre du budget annexe de l'assainissement, pour une somme de **6 631,25 €** ;
- les créances éteintes pour une somme de **22 276,63 €**, au titre du budget principal, au titre du budget annexe de l'eau, pour une somme de **10 118,86 €**, au titre du budget annexe de l'assainissement, pour une somme de **7 694,04 €** ;
- vingt remises gracieuses pour un montant de **11 692,00 €**, au titre du budget principal.

Adopté

5 Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement 2018 du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg soit 40 806 530,96 € au financement complémentaire de la section d'investissement,
- une partie de l'excédent d'exploitation 2018 du budget annexe de l'eau soit 2 487 753,52 € au financement complémentaire de la section d'investissement,
- une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 du budget annexe des transports collectifs soit 4 049 771,20 € au financement complémentaire de la section d'investissement.

Adopté

6 Budget supplémentaire 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil :

- a) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point o), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	588 942,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	-260 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	8 500 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	752 006,49 €
67	Charges spécifiques	80 000,00 €
68	Dotations aux provisions	39 051,51 €
		9 700 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
013	Atténuations de charges	24 399,45 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	254 058,26 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-1 612 703,00 €
73	Impôts et taxes	85 997,04 €
731	Fiscalité locale	2 807 932,00 €
74	Dotations et participations	3 546 669,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 636 704,32 €
77	Produits spécifiques	-43 057,07 €
		9 700 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	43 672 523,55 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	254 058,26 €
041	Opérations patrimoniales	1 991 036,62 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 368 100,08 €
204	Subventions d'équipement versées	153 040,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 761 807,80 €
23	Immobilisations en cours	2 422 201,49 €
4541116	Compte de tiers - Aménagements de voirie	-5 930,00 €
4541120	Déviations de réseaux - PEM Poteries	58 600,00 €
458114	PAPS-PCPI	5 000 000,00 €
		69 675 437,80 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	Virement de la section de fonctionnement	8 500 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	350 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 991 036,62 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	38 062 530,96 €
13	Subventions d'investissement	-1 746 911,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 365 384,29 €
20	Immobilisations incorporelles	-36 516,00 €
23	Immobilisations en cours	69 757,13 €
27	Autres immobilisations financières	376 118,02 €
4541213	Déviation de réseaux - Extension tram E Robertsau	10 000,00 €
4541220	Déviation de réseaux - PEM Poteries	58 600,00 €
		72 000 000,00 €

- b) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2019 du budget annexe de l'eau tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point o), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	80 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-121 801,80 €
023	Virement à la section d'investissement	19 000 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	41 801,80 €
		19 000 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat antérieur reporté	18 532 635,63 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000,00 €
70	Vente de de produits fabriqués, prestations	137 364,37 €
74	Subventions d'exploitation	133 000,00 €
77	Produits exceptionnels	17 000,00 €
		19 000 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	2 487 753,52 €
020	Dépenses imprévues	-488 454,02 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	175 471,48 €
21	Immobilisations corporelles	-1 661 105,00 €
23	Immobilisations en cours	6 728 983,06 €
		7 422 649,04 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	Virement de la section d'exploitation	19 000 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	175 471,48 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 487 753,52 €
13	Subventions d'investissement	701 214,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-14 764 439,00 €
		7 600 000,00 €

- c) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2019 du budget annexe de l'assainissement tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point o), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION D'EXPLOITATION**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	220 000,00 €
022	Dépenses imprévues	-24 206,59 €
023	Virement à la section d'investissement	17 100 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	3 836,59 €
		17 300 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat antérieur reporté	16 867 871,21 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370,00 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations	190 758,79 €
74	Subventions d'exploitation	229 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
		17 300 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	1 733,86 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370,00 €
041	Opérations patrimoniales	115 637,63 €
20	Immobilisations incorporelles	-110 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	640 000,00 €
23	Immobilisations en cours	38 409 948,22 €
458122	Projet Lumieau	8 048,00 €
		39 065 737,71 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	31 082 563,37 €
021	Virement de la section d'exploitation	17 100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370,00 €
041	Opérations patrimoniales	115 637,63 €
13	Subventions d'investissement	838 490,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-9 637 061,00 €
		39 500 000,00 €

d) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2019 du budget annexe des zones d'aménagement immobilier tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point o), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 597 403,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-1 177 324,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
		-2 769 727,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 563 224,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	-1 177 324,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	-34 179,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
		-2 769 727,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	14 717 506,50 €
010	Stocks	-1 177 324,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 563 224,00 €
		11 976 958,50 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-1 597 403,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 574 361,50 €
		11 976 958,50 €

- e) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2019 du budget annexe des transports collectifs tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point o), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
023	Virement à la section d'investissement	750 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 100 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 974,00 €
67	Charges spécifiques	29 026,00 €
		1 900 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 614 703,30 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 464,68 €
74	Dotations et participations	-18 750 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 150 000,00 €
77	Produits spécifiques	1 411 832,02 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	423 000,00 €
		1 900 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Résultat d'investissement reporté	4 049 771,20 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 464,68 €
041	Opérations patrimoniales	54 294,19 €
20	Immobilisations incorporelles	130 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	500,00 €
23	Immobilisations en cours	-185 030,07 €
		4 100 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	Virement de la section de fonctionnement	750 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 100 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	54 294,19 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 049 771,20 €
13	Subventions d'investissement	395 709,55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-2 249 774,94 €
		4 100 000,00 €

f) d'arrêter par chapitre le budget supplémentaire 2019 du budget annexe des ordures ménagères tel que figurant au document budgétaire disponible à partir du lien au point o), aux sommes suivantes :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
023	Virement à la section d'investissement	740 000,00 €
67	Dépenses exceptionnelles	10 000,00 €
		750 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	753 729,28 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 068,00 €
75	Autres produits de gestion courante	510,00 €
77	Recettes exceptionnelles	-7 307,28 €
		750 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	-3 068,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 068,00 €
21	Immobilisations corporelles	800 000,00 €
		800 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	20 570,80 €
021	Virement de la section d'exploitation	740 000,00 €
13	Subvention d'investissement	39 429,20 €
		800 000,00 €

- g) d'approuver, sur le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les opérations d'ordre non budgétaires suivantes correspondant à une correction d'amortissements passés sur un compte erroné :
- débit 281568 / crédit 1068 pour 14 296,47 € pour annuler l'amortissement réalisé sur le compte erroné
 - débit 1068 / crédit 281561 pour 14 296,47 € pour inscrire l'amortissement sur le compte adéquat.
- h) d'approuver, sur le budget annexe de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg, l'opération d'ordre budgétaire correspondant à une correction d'amortissements passés sur un compte erroné :
- débit 28188 / crédit 7811 pour 370 € pour annuler l'amortissement réalisé sur le compte erroné
 - débit 6811 / crédit 281532 pour 370 € pour inscrire l'amortissement sur le compte adéquat.
- i) d'approuver, sur le budget annexe des transports collectifs de l'Eurométropole de Strasbourg, l'opération d'ordre budgétaire correspondant à un amortissement passé sur un compte erroné : débit 281578 / crédit 7811 pour 464,68 €,
- j) d'approuver, sur le budget annexe des transports collectifs de l'Eurométropole de Strasbourg, la reprise de provision de 423 000 € pour le litige SCNF sur le versement transport,
- k) d'approuver les augmentations de provisions suivantes concernant les créances irrécouvrables, à hauteur de :
- 39 031,51 € sur le budget principal
 - 41 801,80 € sur le budget annexe de l'eau
 - 3 836,59 € sur le budget annexe de l'assainissement,
- l) d'approuver la révision des tarifs,
- m) d'approuver le versement d'un fonds de concours à destination des bibliothèques/médiathèques du réseau Pass'relle,
- n) d'approuver l'adhésion de l'Eurométropole au réseau Francophone des Villes Amies des Aînées pour l'année 2019

o) Le Conseil est appelé à informer que les documents budgétaires sont disponibles à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=7iAGvyqXqAVy0OrvEdA41D>

Adopté

7 Mise à jour des autorisations de programme suite au vote du budget supplémentaire 2019 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil :

a) d'arrêter le montant des autorisations de programme aux sommes suivantes :

Dépenses	Recettes
Budget principal	
2 416 310 298,21 €	566 075 202,20 €
Budget annexe de l'eau	
154 901 927,74 €	26 416 977,5 €
Budget annexe de l'assainissement	
233 651 276,49 €	43 044 434,32 €
Budget annexe des zones d'aménagement	
69 977 486,67 €	12 305 733,62 €
Budget annexe des transports collectifs	
84 025 386,43 €	21 247 496,73 €

b) et d'approuver la liste des autorisations de programme telles que figurant dans le document réglementaire du budget supplémentaire.

Adopté

8 Régularisation comptable d'un compte d'actif - créance Eurofrêt.

Le Conseil est appelé à approuver la correction comptable de régularisation de l'écriture liée à l'affaire SERS/Eurofret : débit 1068 / crédit 2761 pour 366 321,92 €.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président de l'Eurométropole ou son-sa représentant-e à signer la convention de transaction avec la SERS destinée à récupérer le solde de 366 321,92€.

Adopté

9 Création par la SAEML SERS d'une filiale commune avec la Caisse des dépôts et consignations : autorisation de l'Eurométropole de Strasbourg au titre de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil est appelé à autoriser :

1. la création d'une filiale commune « SAS MEDTECH » par la SAEML SERS avec la Caisse des dépôts et consignations, selon le projet de statut,
2. la prise de participation par la SAEML SERS dans le capital de la filiale commune par apports en numéraires de 2010 €, soit 67 % du capital initial de 3 000 €, qui sera porté à 2 010 000 € par apports en numéraires, selon la même répartition,
3. le Président ou son-sa représentant-e à signer tous les actes concourant à l'exécution de la délibération et les représentants permanents de l'Eurométropole de Strasbourg aux conseils d'administration de la SAEML SERS à prendre toutes décisions et à signer tous actes concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

10 Approbation de la modification des statuts de la SPL des Deux Rives (changement de siège social).

Il est demandé au Conseil d'approuver la modification statutaire de la SPL des deux Rives selon le projet de modification de statut.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à approuver cette modification statutaire lors du vote à l'assemblée générale convoquée à cet effet.

Adopté

11 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1er mars et le 31 mars 2019. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 5 mai 2014 et 5 janvier 2017, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

12 Contrat départemental de développement territorial et humain 2019 - 2021 - Mise en œuvre.

Il est demandé au Conseil d'autoriser l'Eurométropole de Strasbourg à recevoir les contributions versées par le Département au titre de sa procédure dite « contrat départemental de développement territorial et humain ».

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tous documents destinés à permettre la perception de ces recettes d'investissement (documents contractuels, conventions financières, etc.).

Adopté

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

13 Attribution d'une subvention au Conseil Départemental du Bas-Rhin pour une étude de besoin et de faisabilité d'une conciergerie solidaire au quartier des Ecrivains à Schiltigheim-Bischheim.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention forfaitaire de 3 000 € au Conseil départemental du Bas-Rhin aux fins de co-financement d'une étude de besoin et de faisabilité d'une conciergerie solidaire dans le cadre du PRU des Ecrivains.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tous documents ou conventions concourant à la mise en œuvre effective de la délibération.

Adopté

14 Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : bilan de la concertation préalable règlementaire au titre du code de l'urbanisme.

Il est demandé au Conseil d'arrêter le bilan de la concertation préalable règlementaire avec le public au titre du code de l'urbanisme qui s'est déroulée du 4 février au 5 avril 2019, sur le périmètre des projets du nouveau programme de renouvellement urbain suivants :

- QPV Neuhof-Meinau à Strasbourg,
- QPV Hautepierre à Strasbourg,
- QPV Cronembourg à Strasbourg,
- QPV Elsau à Strasbourg,
- QPV Quartiers Ouest à Schiltigheim-Bischheim,
- QPV Libermann à Illkirch-Graffenstaden.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à décider :

- d'assurer une continuité d'information du public postérieurement à la concertation préalable, notamment sur la programmation et le calendrier des opérations ;
- de mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique du relogement en cas de démolition ou de travaux lourds de requalification consécutifs aux projets de renouvellement urbain ;
- de prendre en compte dans les études opérationnelles la demande des habitants de maintenir les espaces verts et de nature et de favoriser une offre de commerces et de services de proximité.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e pour chacun des projets du nouveau programme de renouvellement urbain :

- à réaliser toute évaluation environnementale requise par projet, à engager les procédures environnementales subséquentes, à mettre en œuvre toute procédure de consultation et/ou de mise à disposition du public de l'évaluation environnementale obligatoire ;
- à signer tous documents ou conventions concourant à la mise en œuvre effective de la délibération.

Adopté

15 NPNRU : signature des conventions 2019-2024 avec l'ANRU.

Il est demandé au Conseil d'approuver les projets de convention du nouveau programme de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg, dans la limite de modifications ne remettant pas en cause l'économie générale du projet et n'entraînant pas de dépenses supplémentaires, qui sont, le cas échéant portées à connaissance du Conseil :

- projet de convention d'intérêt national portant sur les QPV Neuhof-Meinau, HautePierre, Quartier Ouest et Elsau ainsi que sur la reconstitution de l'offre de logements dont les PLAI des QPV d'intérêt régional et l'ingénierie,
- projet de convention d'intérêt régional portant sur les QPV Cronembourg, Libermann et Lingolsheim.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son représentant :

- à signer pour l'Eurométropole de Strasbourg les conventions de renouvellement urbain 2019-2024,
- à signer tous les documents et conventions relatifs à leur mise en œuvre et les avenants afférents ; à déposer ou solliciter toute autorisation administrative nécessaire à la réalisation du projet, notamment permis de démolir, permis de construire, déclaration préalable ou autres autorisations requises, au titre des différentes législations applicables,
- à lancer toutes les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter les marchés ainsi que tous les actes en résultant,

- à solliciter auprès de l'ANRU, de la CDC, de l'ANAH, du FEDER, du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil Départemental du Bas-Rhin et de tout autre financeur les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

16 NPNRU marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage : urbanistes, études environnementales et prestations photographiques.

Le Conseil est appelé à approuver le lancement, en application du Code de la commande publique, des marchés suivants (montants indiqués HT) :

Objet	Forme	Lots	Montants
Assistance à maîtrise d'ouvrage sur les volets urbain, architectural et paysager	Accord cadre à bon de commande	Lot 1 : Neuhof-Meinau Lot 2 : Hautepierre Lot 3 : Quartiers Ouest Lot 4 : Libermann	Lot 1 : Pas de montant minimum ; montant maximum : 320 000€ Lot 2 : Pas de montant minimum ; montant maximum : 240 000€ Lot 3 : Pas de montant minimum ; montant maximum : 240 000€ Lot 4 : Pas de montant minimum ; montant maximum : 160 000€
Etudes environnementales	Marché mixte : forfaitaire et à bon de commande	Lot 1 : Neuhof ; Meinau et Libermann Lot 2 : Hautepierre ; Quartiers Ouest (Ecrivains)	Lot 1 : coût prévisionnel : 345 000€ Lot 2 : coût prévisionnel : 230 000€
Suivi photographique	Accord cadre à bon de commande	Lot 1 : Neuhof-Meinau Lot 2 : Hautepierre-Cronembourg Lot 3 : Quartiers Ouest (Ecrivains)	Lot 1 : Pas de montant minimum ; montant maximum : 50 000€ Lot 2: Pas de montant minimum ; montant maximum : 40 000€ Lot 3 : Pas de montant minimum ; montant maximum : 30 000€

Objet	Forme	Lots	Montants
		Lot 4 : Elsau	Lot 4 : Pas de montant minimum ; montant maximum : 30 000€
		Lot 5 : Libermann	Lot 5 : Pas de montant minimum ; montant maximum : 20 000€
Diagnostic réseaux secs et humides	Marché forfaitaire	Tranche ferme : Hautepierre-Cronenbourg, Libermann Tranche conditionnelle : Quartiers Ouest (Ecrivains)	Coût prévisionnel 60 000 € dont 10 000€ de tranche conditionnelle

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations,
- à prendre toutes les décisions relatives à celles-ci,
- à signer et à exécuter les marchés ainsi que tous les actes en résultant,
- à solliciter auprès de l'ANRU et de tout autre financeur les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté

17 Convention de partenariat entre la SEML Oktave et l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature de la convention de partenariat avec la SEML Oktave pour une durée de trois ans.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer cette convention et l'ensemble des documents afférents à la période de la convention.

Adopté

18 Réforme des attributions des logements sociaux : Adoption de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) de l'Eurométropole de Strasbourg et approbation du bilan de la 2ème année de mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur (PPGDID). Mise en œuvre règlementaire de la cotation de la demande de logement social.

Le Conseil est appelé à approuver :

- l'adoption de la Convention Intercommunale du Logement de l'Eurométropole de Strasbourg,

- le bilan 2018 et les perspectives 2019 du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des demandeurs de logements sociaux,
- la mise en œuvre réglementaire du dispositif de la cotation de la demande de logement social selon les modalités présentées dans le bilan de la 2^{ème} année du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur, et conformément à la loi ALUR et ELAN.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à signer la Convention Intercommunale du Logement,
- à signer les conventions liées à la mise en œuvre des actions identifiées dans le bilan du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur,
- à prendre toutes les dispositions destinées à assurer la poursuite de la mise en œuvre de la Réforme des attributions.

Adopté

19 Communication du Programme d'action 2019 - parc privé.

Le Conseil est appelé à prendre connaissance du nouveau Programme d'action de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'année 2019.

Communiqué

20 CUS-Habitat - Réaménagement de divers prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garantis par l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg CUS-Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions référencées à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 1^{er} février 2019 est de 0,75%.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg CUS-Habitat, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg CUS-Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Il est également demandé au Conseil de décider du droit de réservation de 5 ou 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2019.

Cette clause ne concerne pas la Caisse des dépôts et consignations.

Par ailleurs le Conseil est appelé à autoriser le Président, ou son-sa représentant(e) à signer toute convention avec l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg CUS-Habitat, à exécuter la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie) et à intervenir à (aux) avenant(s) qui sera ou seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH de l'Eurométropole de Strasbourg CUS-Habitat.

Adopté

**21 Fondation Saint Thomas - Droit commun 2013/2017.
Mundolsheim - Lotissement du Parc - Opération de construction neuve
d'une résidence sociale de 38 logements financés en Prêt locatif aidés
d'intégration (PLAI).
Participations financières et garantie d'emprunt.**

Le Conseil est appelé à approuver pour l'opération de construction neuve d'une résidence sociale de 38 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) située à Mundolsheim – Lotissement du Parc :

- le versement d'une participation eurométropolitaine à la Fondation Saint Thomas d'un montant total de 347 793,50 € :

* au titre de l'accroissement de l'offre locative sociale en Prêt locatif aidé d'intégration PLAI : $(9\ 000\ € \times 38) = 342\ 000\ €$,

* au titre de la mise en place de la prénotation hypothécaire : 5 793,50 €.

- la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 996 902 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N ° 93312 constitué d'une ligne du prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que la garantie d'emprunt susvisée entrera en vigueur de plein droit après la mise en place effective de la pré notation hypothécaire au bénéfice de l'Eurométropole de Strasbourg.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

En outre, le Conseil est appelé à décider :

- a) des modalités de versement de la subvention de 347 793,50 € :
- 50% à l'ouverture du chantier sur production d'une attestation de démarrage des travaux,
 - 30% par appels de fonds en fonction de l'avancement des travaux,
 - le solde à la clôture du chantier sur production d'une attestation d'achèvement des travaux et du coût de revient définitif de l'opération;
- b) du droit de réservation de 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2019.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président, ou son-sa représentant-e à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération. La convention de réservation de logements locatifs sociaux et l'acte de pré notation hypothécaire pris en contrepartie de la garantie des emprunts ne sont pas opposables à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie.

Adopté

- 22 Rénovation urbaine Cronenbourg :**
- **demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique du 21 août 2014 portant sur le secteur Einstein/Haldembourg ;**
 - **demande de remboursement des frais de déménagement à la SAS ALIMENTATION CASA.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- la demande de prorogation auprès du Préfet du Bas-Rhin, en application L 121-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, de l'arrêté préfectoral pris par le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, en date du 21 août 2014, ayant déclaré d'utilité publique les travaux et les acquisitions nécessaires au projet de rénovation urbaine de Cronenbourg : requalification du secteur Einstein-Haldembourg ;
- le remboursement des frais de déménagement du mobilier au profit de la SAS ALIMENTATION CASA d'un montant de 1 980 € TTC.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer l'ensemble des actes concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

23 Approbation du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver le Règlement local de publicité intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est dit que la délibération accompagnée du dossier de RLPi sera transmise au représentant de l'Etat et aux maires des communes membres. Elle sera affichée au siège de l'Eurométropole de Strasbourg et dans toutes les mairies des communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg, insérée en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département, conformément aux articles R153-20 et R153-21 3 du Code de l'urbanisme et la publiée au recueil des actes administratifs de l'Eurométropole de Strasbourg.

Par ailleurs le Conseil est appelé à charger le Président ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

Adopté

24 Société d'économie mixte E3 : Autorisation des représentants de l'Eurométropole de Strasbourg au sein de l'Assemblée Générale de la société à approuver la liquidation de la société.

Il est demandé au Conseil d'autoriser les représentants de l'Eurométropole de Strasbourg au sein de l'assemblée générale de la société d'économie mixte à voter toute décision de l'assemblée générale de cette société relative :

- au principe de la dissolution de la SEM E3, dont l'Eurométropole est actionnaire à hauteur de 20%, l'ouverture de sa liquidation amiable ainsi tous les actes en découlant ;
- à la désignation d'un ou plusieurs liquidateurs.

Adopté

25 Avenant n° 28 à la convention de concession relative à la réalisation des infrastructures de transports en commun et à l'exploitation de l'ensemble du réseau urbain et non urbain de transports en commun de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à arrêter la conclusion de l'avenant n° 28 à la convention de concession relative à la réalisation des infrastructures de transport en commun et à l'exploitation de l'ensemble du réseau de transport en commun de l'Eurométropole de Strasbourg, dont le contenu est plus amplement exposé dans la délibération.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n° 28 au contrat de concession Eurométropole de Strasbourg/CTS et tout autre document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

26 Reconduction des dispositifs tarifaires en partenariat avec la région Grand Est.

Le Conseil est appelé à approuver :

- l'avenant n°2 à la convention pour l'application d'une tarification commune aux transports urbains et non urbains de voyageurs à l'intérieur du ressort territorial de l'Eurométropole de Strasbourg,
- l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée sur les réseaux de transports publics urbain et interurbain,
- l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification pour les déplacements scolaires pris en charge par la Région sur le réseau urbain,
- l'accord de reconnaissance mutuelle des titres de transport « jeunes » des réseaux de la CTS, de SNCF Mobilités et de la TGO à l'intérieur de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau durant le mois d'août 2019, dans le cadre de l'action « jeunes sans frontières » et l'avenant n°9 à la convention relative à la mise en place d'une reconnaissance mutuelle des titres de transport pour les jeunes de l'Eurodistrict.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à signer l'avenant n°2 à la convention pour l'application d'une tarification commune aux transports urbains et non urbains de voyageurs à l'intérieur du périmètre de transports urbains de l'Eurométropole de Strasbourg,
- à signer l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée sur les réseaux de transports publics urbains et interurbains,
- à signer l'avenant n°2 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification pour les déplacements scolaires pris en charge par la Région sur le réseau urbain,
- à signer l'avenant n°9 à la convention relative à la mise en place d'une reconnaissance mutuelle des titres de transport pour les jeunes de l'Eurodistrict.
- à signer tout document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

27 Lancement des études préalables relatives à la future Gare routière et à l'évolution des fonctions de la Gare basse : protocole d'accord et d'études pour l'aménagement et le développement du nœud ferroviaire de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à arrêter le protocole d'accord sur l'aménagement et le développement du nœud ferroviaire de Strasbourg entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et la SNCF.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer le protocole d'accord et d'études pour l'aménagement et le développement du nœud ferroviaire de Strasbourg et toutes conventions sans impact financier qui entreraient dans le cadre de ce protocole.

Adopté

28 Convention de délégation de service public relative à l'exploitation du système de vélos partagés "vélhop" - Avenant 4.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion de l'avenant n° 4 à la délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et Strasbourg Mobilités relative à l'exploitation d'un système de vélos partagés « vélhop ».

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer l'avenant n° 4 à la délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et Strasbourg Mobilités relative à l'exploitation d'un système de vélos partagés « vélhop », et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté

29 Quartier du Wacken : réaménagement des rues Louis Pasteur à Schiltigheim, Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin à Strasbourg - Lancement d'une concertation préalable avec le public.

Il est demandé au Conseil de décider en application des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'Urbanisme :

1. d'engager la procédure de concertation préalable avec le public concernant le réaménagement des rues Louis Pasteur à Schiltigheim, Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger - Valentin à Strasbourg, quartier du Wacken, dont les objectifs assignés sont les suivants :
 - fluidifier la circulation actuelle du quartier du Wacken et anticiper l'augmentation future du trafic ;
 - améliorer la desserte du quartier Archipel et des différents équipements existants ou à réaliser (PMC, théâtre du Maillon, PEX,...) ;
 - renforcer la circulation des modes actifs, avec un meilleur partage de la voirie et un aménagement dissuasif pour le stationnement sauvage ;
 - améliorer le fonctionnement des différents carrefours existants.

Les travaux envisagés porteraient sur les ouvrages principaux suivants, explicités dans la délibération :

- doublement des voies de circulation sur les rues Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin ;
- prise en compte des modes actifs de déplacement (cyclistes, piétons) ;
- modification des carrefours Louis Pasteur / Pierre Mendes-France (P+R Rives de l'Aar) et Jean Wenger - Valentin / Dresde / Schutzenberger (en face du nouveau théâtre du Maillon) afin d'intégrer le doublement des voies de circulation ;
- aménagement d'un nouveau carrefour pour permettre l'entrée au chemin du Wacken directement depuis l'Ouest, intégrant une nouvelle traversée de la plateforme du tramway,
- traitement des limites séparatives des parcelles privées impactées par le projet, avec la restitution des accès, des usages, des espaces verts, des parkings.

2. de définir les modalités de concertation ainsi qu'il suit :

- la présentation des objectifs et des caractéristiques du projet de réaménagement ainsi que le fonctionnement de la concertation seront détaillés dans une plaquette d'information, des panneaux d'exposition et une page web sur le site internet de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (www.strasbourg.eu) et sur le site internet de la mairie de Schiltigheim (www.ville-schiltigheim.fr) ;
- les panneaux d'exposition seront installés sur la durée de la concertation au Centre Administratif et en mairie de Schiltigheim ;
- des permanences en différents lieux seront organisées par les agents du service compétent pour expliquer le projet de vive voix au public : 3 permanences au Centre Administratif et 1 en mairie de Schiltigheim, réparties sur la durée de la concertation ;
- le public pourra formuler ses observations et propositions dans les registres d'expression déposés au Centre Administratif et en mairie de Schiltigheim, par courriel et par courrier ;
- la tenue de la concertation sera relayée par voie presse, d'affichage, grâce à la distribution d'une communication toutes boîtes aux lettres sur le secteur et par internet.

La période de concertation est prévue du 9 septembre au 11 octobre 2019.

En outre, il est demandé au Conseil de charger le Président et ou son-sa représentant-e de mettre en œuvre cette concertation selon les modalités précédemment définies.

Adopté

30 Aménagement du pôle d'échange de la gare de Vendenheim : approbation des conventions relatives :

- **au financement des aménagements et des travaux ;**
- **à la gestion et l'entretien des aménagements.**

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention relative au financement des aménagements et des travaux liés au Pôle d'Echange Multimodal de la gare de

Vendenheim, entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Alsace, la commune de Vendenheim, et son plan de financement pour un coût total estimé à 631 092,71 € HT (études 87 139,40 €, travaux 523 346,63 €, divers 20 606,68 €), hors acquisition foncière parcelle de 5 ares et hors frais de déplacements réseaux et clôture SNCF.

Par ailleurs le Conseil est appelé à approuver l'inscription des crédits aux budgets 2019 et ultérieurs de l'Eurométropole de Strasbourg des recettes correspondant à la participation financière de la Région Alsace et de la commune de Vendenheim au projet (220 000 € HT).

En outre il est demandé au Conseil d'approuver la convention de gestion des aménagements du pôle d'échange multimodal de la gare de Vendenheim 4 280 € TTC/an décomposés comme suit : 3 800 € TTC/an pour l'entretien des espaces verts et 480 € TTC/an pour la consommation en termes d'électricité de l'éclairage public, étant précisé que l'entretien régulier et courant de l'éclairage public sera assuré par la Commune de Vendenheim et remboursé par l'Eurométropole.

Le Conseil est appelé à décider l'imputation des dépenses (montants forfaitaires et prévisionnels) définies à la convention de gestion et d'entretien, aux budgets de fonctionnement correspondants de l'Eurométropole de Strasbourg – Direction Mobilité, espaces publics et naturels activité TC02F Pôles d'échanges multimodaux.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention de gestion des aménagements du pôle d'échange multimodal de Vendenheim et de tout autre document concourant à sa mise en œuvre.

Adopté

31 Aménagement d'une liaison cyclable entre le carrefour "Cajofé" et le pôle d'échanges multimodal de Lipsheim-Fegersheim - Acquisition d'une bande de terrain.

Le Conseil est appelé à approuver l'acquisition, par voie amiable, ou en cas de besoin, par voie d'expropriation, sous réserve d'arpentage, de l'immeuble situé à Fegersheim, concerné par l'aménagement d'une liaison cyclable entre le pôle d'échange multimodal de Lipsheim et le carrefour de la rue de l'Artisanat à Fegersheim et ci-après cadastré :

Commune de Fegersheim - Lieudit Bei der Rollerdrink 1 - 3 rue de l'Artisanat à Fegersheim, section 9 n° 541/521 de 144,01 ares, pour une superficie d'environ 6,50 ares sous réserve d'arpentage appartenant à la société SOGEFIMUR, au prix de 5 000 € HT.

En outre, il est demandé au Conseil de décider de la prise en charge par la collectivité d'indemnités accessoires complémentaires destinées à couvrir les frais inhérents aux transactions, tels que perte de plantations, perte d'équipements, rétablissement des murs, clôtures, conduites d'eau et accès aux propriétés, etc...

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tout document concourant à la mise en œuvre des dispositions de la délibération.

Adopté

32 Aménagement de l'axe impérial entre la place de la République et la place de l'Université à Strasbourg : déclaration d'intention de l'Eurométropole de Strasbourg relative à la réalisation du projet d'aménagement de l'axe impérial et à l'organisation d'une concertation préalable avec le public.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Retiré

33 Tramway - Ancrages en façade pour la ligne aérienne de contact - Mise en œuvre de l'article L.173-1 du Code de la Voirie Routière sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à décider :

- d'appliquer au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, pour les projets de transports en commun actuels et à venir, les dispositions L 171-2 à L 171-11 du code de la voirie routière relatives à l'installation de supports en façades privées des ancrages pour les lignes aériennes de contact de l'alimentation électrique du tramway, en application de l'article L 171-3 du code de la voirie routière ;
- de confier à la CTS la conduite des négociations amiables et la signature en son nom et pour son compte de conventions amiables dont un modèle est joint à la délibération, pour l'instauration des servitudes d'ancrages nécessaires à la pose de supports d'ancrages pour la ligne aérienne de contact du tramway.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

1. à mettre en œuvre des procédures d'enquête publique relatives à la servitude d'ancrage sur certains immeubles pour permettre la pose de supports d'ancrages pour la ligne aérienne de contact du tramway ;
2. à effectuer toutes les démarches et à signer tout document utile à la bonne exécution de la délibération, notamment après enquête publique, des arrêtés de servitude d'ancrage au profit de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

34 Aéroport international de Strasbourg : programme de développement des lignes aériennes par la poursuite du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport pour la période 2019-2022.

Il est demandé au Conseil :

- de soutenir la phase 4 du dispositif compétitivité et croissance de l'aéroport international de Strasbourg,
- d'attribuer à la société d'exploitation de l'aéroport international de Strasbourg un soutien financier de 3 311 000 € pour renforcer ce dispositif d'avril 2019 à mars 2022 selon la répartition prévisionnelle suivante : 1 315 000 € en 2019, 1 873 000 € en 2020, 123 000 € en 2021, et 0 € jusqu'au 31/03/2022,
- d'attribuer à la CCI Alsace Eurométropole de Strasbourg un soutien de 263 402 € pour financer les lignes sous obligation de service public pour la période d'avril 2019 à mars 2022 selon la répartition prévisionnelle suivante : 64 000 € en 2019, 87 700 € en 2020, 87 000 € en 2021, et 24 702 € jusqu'au 31/03/2022,

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

35 Nouveau Parc des expositions - Procédures préparatoires à la réalisation des aménagements urbains.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le programme des aménagements tel que plus amplement décrit au rapport de la délibération pour un montant prévisionnel global estimé à 5,5 M € HT soit 6,6 M € TTC, dont un montant de 4 950 000 € HT (valeur 2019), soit 5 940 000 € TTC relevant de la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg,
- la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Ville à l'Eurométropole de Strasbourg, désignant cette dernière maître d'ouvrage unique du programme des aménagements urbains.

En outre, il est demandé au Conseil de décider d'imputer les dépenses liées aux aménagements urbains du PEX : projet Wacken Europe – aménagements fonciers et urbains.

Par ailleurs le Conseil est appelé à autoriser le Président et ou son-sa représentant-e :

- à poursuivre les études et démarches permettant d'aboutir à la réalisation des aménagements urbains du nouveau PEX, dans le respect des objectifs et ambitions

programmatisés définis dans le cadre du bilan de la concertation préalable en date du 28 septembre 2018,

- à engager les procédures visant à désigner la maîtrise d'œuvre, les différents prestataires de service ainsi que les entreprises de travaux, en vue de signer les marchés qui permettront de réaliser les aménagements urbains d'accompagnement du PEX,
- à signer la convention de maîtrise d'ouvrage désignée jointe à la délibération,
- à signer tous les marchés et documents nécessaires à la mise en œuvre des aménagements urbains (études, travaux...) conformément à la réglementation en vigueur.

En outre, le Conseil est appelé à charger le Président ou son-sa représentant-e de la mise en œuvre de toutes procédures requises et de l'exécution de la délibération.

Adopté

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

36 Adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à l'association « Alliance des collectivités pour la qualité de l'air ».

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg à l'association Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air et à la charte de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air,
- les statuts et la grille tarifaire joints à la délibération,
- le principe de la gratuité pour l'association de l'occupation domaniale découlant des statuts.

Le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer les statuts et la convention, à désigner Mme Françoise SCHAETZEL, représentant-e de l'Eurométropole de Strasbourg au sein de l'association.

Adopté

37 Etablissement d'un protocole spécifique d'indemnisation des agriculteurs avec la chambre d'agriculture du Bas-Rhin sur Eckwersheim et de conventions individuelles d'indemnisation avec les agriculteurs.

Le Conseil est appelé à approuver sur la base du protocole général d'indemnisation des préjudices agricoles engendrés dans le cadre de la gestion du risque inondation et des coulées d'eaux boueuses signé avec la chambre d'agriculture du Bas-Rhin :

- l'établissement du protocole d'indemnisation des dommages ou préjudices liés à l'implantation de l'ouvrage de ralentissement des crues à Eckwersheim précisant :

- les modalités de l'indemnisation initiale unique des exploitants couvrant l'augmentation des préjudices du fait de l'existence de cet ouvrage,
- les modalités d'indemnisation pour les dégâts aux cultures et aux sols du fait de la mise en fonctionnement du barrage et plus particulièrement le plafonnement des indemnités en cas de présence de cultures maraîchères,
- l'établissement de conventions à la délibération concernant :
 - l'indemnisation initiale aux exploitants liée à la mise en place de la zone de rétention temporaire de crue à Eckwersheim,
 - l'indemnisation pour les dégâts aux cultures et aux sols du fait de la mise en fonctionnement du barrage et suite à l'ouverture d'une brèche dans la digue de la Souffel,
 - l'indemnisation des exploitants du fait de l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce sur les terres agricoles.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer le protocole et conventions et tout autre acte y relatif.

Adopté

38 Subventions pour la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif Non Conformes sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver la démarche proposée concernant la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de décider de l'engagement de la collectivité pour la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif non conformes.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tous les documents afférents à la procédure.

Adopté

39 Remises gracieuses en matière d'eau et d'assainissement.

Il est demandé au Conseil d'approuver les remises gracieuses eau et assainissement selon un état nominatif pour un montant total de 4 750,70 €.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Président à émettre les mandats et titres de recettes nécessaires à l'exécution budgétaire de la délibération.

Adopté

40 Avenant n°10 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Strasbourg et des équipements de valorisation énergétique et matière des déchets qui la constituent.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion de l'avenant n°10 à la convention de délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société Sénerval du 28 juin 2019.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°10 à la convention de délégation de service public entre l'Eurométropole de Strasbourg et la société Sénerval du 28 juin 2019, et tous les documents afférents à la mise en œuvre de la délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté

41 Lancement de la procédure de délégation de service public pour la desserte en gaz de la commune d'Osthoffen.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le lancement de la procédure de désignation d'un exploitant dans le cadre de la concession de service public relative à la desserte en gaz de la commune d'Osthoffen,
- le périmètre de la concession, établi à la commune d'Osthoffen.
- les éléments techniques et financiers du projet, tels que décrits dans la délibération.

En outre le Conseil est appelé à décider :

- de lancer, sur la base des caractéristiques techniques et financières décrites à la délibération, la procédure de mise en concurrence par voie concessive pour la construction et l'exploitation des réseaux de gaz de la commune d'Osthoffen, pour une durée de 40 ans,
- de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités,

Le Conseil est également appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e :

- à accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment l'appel à candidatures, le recueil des offres et leur examen par la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public à soumettre au Conseil de l'Eurométropole,
- à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

42 Déclaration sans suite de la procédure de désignation d'un exploitant pour le réseau de chaleur « Strasbourg centre » à Strasbourg dans le cadre d'une Société d'économie mixte à opération unique.

Il est demandé au Conseil de décider :

- de ne pas donner suite à la procédure en cours de désignation d'un exploitant pour les réseaux de chaleur de l'Elsau et de l'Esplanade, pour motif d'intérêt général au regard de l'intention de l'Eurométropole de Strasbourg d'importer de chaleur depuis l'aciérie BSW de Kehl,
- de modifier la date de dénonciation anticipée des deux contrats de concession des réseaux de chaleur de l'Esplanade et de l'Elsau, initialement fixée au 31 octobre 2019 au 31 mars 2021.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la poursuite des négociations avec les actuels délégataires, Strasbourg Energie (SE) pour le réseau de chaleur de l'Elsau et Société nouvelle d'Exploitation Thermique de l'Esplanade (SETE) pour le réseau de chaleur de l'Esplanade, afin de déterminer les modalités de rupture anticipée.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

**SERVICES À LA PERSONNE (SPORT, CULTURE, HANDICAP ...) ET
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**

43 Conventions d'occupation du Rhenus Sport et du stade de la Meinau - avenants de prolongation.

Il est demandé au Conseil d'approuver les avenants aux conventions d'occupation du domaine public :

- au bénéfice de la SASP SIG Strasbourg, pour la mise à disposition du Rhenus Sport ;
- au bénéfice de la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace pour la mise à disposition du stade de la Meinau et des terrains du centre sportif Sud.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à décider l'encaissement des recettes issues des redevances d'occupation, conformément aux conditions fixées dans les conventions afférentes.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter les conventions et documents concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

44 Soutien de l'Eurométropole à l'Orchestre philharmonique.

Le Conseil est appelé à approuver :

- l'attribution d'un siège à un représentant de l'Eurométropole de Strasbourg au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée Orchestre philharmonique de Strasbourg ;
- le principe de l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la régie personnalisée Orchestre philharmonique de Strasbourg dans le cadre d'une convention de financement pluriannuelle 2020-2023 pour un montant de 300 000 € en 2020, 400 000 € en 2021, puis 500 000 € annuels à partir de 2022 – sous réserve de l'approbation de cette convention ainsi que de l'inscription de ces crédits au budget de la collectivité.

Le Conseil est également appelé à désigner Mme Béatrice BULOUE, représentant-e de l'Eurométropole de Strasbourg au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée.

Adopté

45 Subvention au Fonds de Solidarité Logement de l'Eurométropole dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche « Logement d'abord ».

Il est demandé au Conseil de décider de verser la somme de 218 000 € à la Caisse d'allocations familiales, gestionnaire du Fonds de solidarité pour le logement au titre des actions menées dans le cadre de la démarche « logement d'abord » au titre de la prévention des expulsions locatives. Ce montant a été, par ailleurs, versé en recette par l'État à l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du projet logement d'abord.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-a représentant-e à signer la convention (ou avenant à la convention) y afférente.

Adopté

46 Signature par l'Eurométropole de la nouvelle charte de prévention des expulsions 2018-2024 du PDALHPD comprenant les engagements de l'Eurométropole au titre du Fonds de Solidarité pour le logement et de la délégation des aides à la pierre. Désignation.

Le Conseil est appelé à approuver les engagements pris par l'Eurométropole de Strasbourg dans la charte de prévention des expulsions locatives au titre de sa compétence FSL et au titre de sa compétence habitat et de signer la charte de prévention des expulsions 2018-2024.

En outre, il est demandé au Conseil de désigner M. Syamak AGHA BABAEI, représentant l'Eurométropole de Strasbourg au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Cette désignation se substitue aux anciennes désignations relatives aux anciennes dénominations du plan (plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement pour les plus démunis et plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer cette charte.

Adopté

47 Signature de la convention de partenariat entre Nexity et l'Eurométropole pour la production et la mobilisation de logements dignes et abordables pour les personnes les plus vulnérables.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat entre l'Eurométropole et Nexity.

Adopté

COMMUNICATIONS

48 Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté urbaine de Strasbourg-Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

Il est demandé au Conseil de prendre acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté urbaine de Strasbourg-Eurométropole de Strasbourg pour les exercices 2012 à 2016.

Prend acte

49 Communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

Le Conseil est appelé à prendre acte des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Eurométropole de Strasbourg pour l'exercice 2017.

Prend acte

Question d'actualité : Pic de pollution lié à l'extrême chaleur : la gratuité des transports en commun plutôt qu'un "petit ticket canicule" :

A la demande de M. Antoine SPLET, cette question est soulevée et débattue.

LE PRESIDENT,

Original signé

ROBERT HERRMANN

Annexe au compte-rendu sommaire :
- le détail des votes électroniques.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

du vendredi 28 juin 2019

Détail des votes électroniques

Service des Assemblées

Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 28 JUIN 2019 – Point n°3
Approbation du compte administratif 2018 de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

73

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUBÉatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATT-Nicolas, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

1

SPLET-Antoine

Abstention

8

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Pour

74

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

1

SPLET-Antoine

Abstention

8

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, MAURER-Jean-Philippe, ROBERT-Jean-Emmanuel, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine

Pour

84

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : bilan de la concertation préalable réglementaire au titre du code de l'urbanisme.

Pour

84

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOU-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

1

BALL-Christian

Abstention

0

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 28 JUIN 2019 – Point n°15
NPNRU : signature des conventions 2019-2024 avec l'ANRU.

Pour

86

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

1

BALL-Christian

Abstention

0

NPNRU marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage : urbanistes, études environnementales et prestations photographiques.

Pour

83

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

1

BALL-Christian

Abstention

0

Réforme des attributions des logements sociaux : Adoption de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) de l'Eurométropole de Strasbourg et approbation du bilan de la 2ème année de mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et de l'Information du Demandeur (PPGDID).

Mise en œuvre règlementaire de la cotation de la demande de logement social.

Pour

78

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

5

GERNET-Jean-Baptiste, KELLER-Fabienne, MEYER-Paul, REICHHART-Ada, VETTER-Jean-Philippe

CUS-Habitat - Réaménagement de divers prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garantis par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

72

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

0

Abstention

0

Approbation du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

58

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BUFFET-Françoise, BULOUBéatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

0

Abstention

13

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, JUND-Alain, HENRY-Martin, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric

Avenant n° 28 à la convention de concession relative à la réalisation des infrastructures de transports en commun et à l'exploitation de l'ensemble du réseau urbain et non urbain de transports en commun de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour

65

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLY-Claude, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

Contre

0

Abstention

0

Lancement des études préalables relatives à la future Gare routière et à l'évolution des fonctions de la Gare basse : protocole d'accord et d'études pour l'aménagement et le développement du nœud ferroviaire de Strasbourg.

Pour

73

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINÉ-Séverine, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0

Quartier du Wacken : réaménagement des rues Louis Pasteur à Schiltigheim, Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin à Strasbourg - Lancement d'une concertation préalable avec le public.

Pour

60

BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, BULOUBéatrice, BUR-Yves, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

1

DAMBACH-Danielle

Abstention

12

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, BUCHMANN-Andrée, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, KELLER-Fabienne, HENRY-Martin, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 28 JUIN 2019 – Point n° 29

Quartier du Wacken : réaménagement des rues Louis Pasteur à Schiltigheim, Frédéric-Guillaume Raiffeisen et Jean Wenger-Valentin à Strasbourg - Lancement d'une concertation préalable avec le public.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 60

Contre : 1 (*)

Abstention : 12

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) M. HENRY s'est trompé pour le vote de Mme DAMBACH dont il a la procuration : il s'agit d'une abstention et non d'un vote contre.

Aéroport international de Strasbourg : programme de développement des lignes aériennes par la poursuite du dispositif de baisse de la taxe d'aéroport pour la période 2019-2022.

Pour

61

AMIET-Eric, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

11

BARSEGHIAN-Jeanne, WERLEN-Jean, BUCHMANN-Andrée, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, JUND-Alain, HENRY-Martin, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, SPLET-Antoine, SCHAETZEL-Françoise

Abstention

1

KARCHER-Dany

Nouveau Parc des expositions - Procédures préparatoires à la réalisation des aménagements urbains.

Pour

64

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

5

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, SPLET-Antoine, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

Avenant n°10 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Strasbourg et des équipements de valorisation énergétique et matière des déchets qui la constituent.

Pour

60

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DREYER-Nicole, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

2

WERLEN-Jean, SCHAETZEL-Françoise

Abstention

19

BARSEGHIAN-Jeanne, CALDEROLI-LOTZ-Martine, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, HENRY-Martin, MAURER-Jean-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAMDANE-Abdelkarim, SPLET-Antoine, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

**Déclaration sans suite de la procédure de désignation d'un exploitant pour le réseau de chaleur
«Strasbourg centre» à Strasbourg dans le cadre d'une Société d'économie mixte à opération unique.**

Pour

73

AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BUFFET-Françoise, BULOUE-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLI-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KREYER-Céleste, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINÉ-Séverine, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, POINSIGNON-Annick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, WACKERMANN-Valérie, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

4

CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 28 JUIN 2019 – Point n° 42

Déclaration sans suite de la procédure de désignation d'un exploitant pour le réseau de chaleur «Strasbourg centre» à Strasbourg dans le cadre d'une Société d'économie mixte à opération unique.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 73 (*)

Contre : 0

Abstention : 4

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) M. JUND s'est trompé il n'aurait pas dû participer au vote étant membre de Réseau GDS.